

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 607

présenté par  
M. Folliot et M. Lagarde

-----  
à l'amendement n° 605 de la commission des lois  
-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 de cet amendement par la phrase suivante :

« La République les protège ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.